



Sez

CONTRIBUER

AVEC VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE



IME - APEI Seine & Mer
Pôle Enfance Jeunesse

1, rue Albert Thoumyre
76 880 Arques-la-Bataille

☎ : 02.35.04.70.60.

✉ : imechateaublanc@apeiseinemer.fr

SIRET 780 987 905 000 20 - APE 8710 B



PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

L'APEI Seine & Mer - Association de Parents, de Personnes en situation de Handicap et de leurs Amis - est une association à but non lucratif, fondée le 22 juin 1966 selon la loi du 1er juillet 1901.

Elle est membre de l'Unapei (Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales et de leurs Amis) et de l'Unapei Normandie.

La taxe d'apprentissage :

3 axes essentiels :

- **Formation & Emploi** : des mises en situation professionnelle à travers des stages individuels et collectifs.
- **Logement** : l'apprentissage de la vie quotidienne en fonction du niveau d'autonomie (ménage, courses, préparation des repas...).
- **Mobilité** : le développement de l'autonomie dans les déplacements et l'utilisation des transports.



L'APEI, EN QUELQUES CHIFFRES...

21

ÉTABLISSEMENTS,
SERVICES ET
DISPOSITIFS

335

PROFESSIONNELS

716

PERSONNES
ACCOMPAGNÉES

VOUS CONTRIBUEZ À

Perpétuer la sensibilisation

des professionnels au dispositif de la RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) et, à la sensibilisation aux handicaps des entreprises.

Développer les opportunités

de stage en milieu ordinaire dans de nouveaux secteurs, tels que l'aide à la personnel en fonction des appétences, des besoins et des souhaits pour leur avenir.

Financer du matériel adapté

favorisant les apprentissages et l'insertion professionnelle, ainsi que l'accès au numérique.

Poursuivre les stages

de formation en lien avec d'autres établissements et partenaires afin de développer les savoir-être et savoir-faire.

Maintenir

l'apprentissage du code de la route en vue de l'obtention de l'ASSR.

Vous l'aurez compris votre contribution permettra à des jeunes personnes en situation de handicap de **développer leurs compétences professionnelles et de faciliter leur insertion** dans le monde du travail.

« Soutenez des formations adaptées pour des talents qui ne demandent qu'à s'exprimer ! »

COMMENT CONTRIBUER ?

1

Déclarez et payez

la taxe d'apprentissage en DSN à destination de l'URSSAF et/ou la MSA

2

Désignez

les bénéficiaires du solde en vous inscrivant et vous connectant pour les entreprises sur NET-Entreprises.fr

3

Suivez

les versements effectués par la plateforme SOLTéA pour les entreprises, sur NetEntreprises.fr

SIRET IME : 780 987 905 000 20 - APE 8710 B

**REJOIGNEZ-NOUS SUR
NOS RÉSEAUX !**



APEI Seine & Mer

SIEGE SOCIAL

📞 02 35 90 55 00

✉ association@apeiseinemer.fr

📍 5 Quai du Tonkin
76200 DIEPPE



APEI
Seine & Mer

